



**Zones grise = information obligatoires**

L'omission de compléter les informations obligatoires, entraînera le non traitement de la demande.  
La banque de sang avisera l'unité de soins de la nécessité de refaire une nouvelle demande.  
L'utilisation d'un tampon encreur est souhaitable pour l'identification de Médecin requérant.

Pour tout renseignements concernant le protocole d'administration des produits sanguins stables de la coagulation, communiquez avec le centre québécois des inhibiteurs de la coagulation au 514 345-2360